



La stratégie ville durable d'Aubervilliers



EDITO

« Vivre la ville ». C'est profiter d'un cadre de vie agréable et adapté à toutes et tous. C'est aussi savoir répondre et anticiper aux défis de

demain car les pratiques doivent évoluer, à tous les niveaux : transports durables, réduction drastique des déchets, végétalisation dans l'espace public, rénovation des équipements, alimentation responsable...

La mise en œuvre d'une politique durable est l'affaire de tous : des particuliers, des entreprises et des institutions publiques.

Avec mes adjoints et avec le concours des agents, nous avons entrepris la rédaction de *La stratégie ville durable d'Aubervilliers*, qui s'inscrit dans le champ de nos compétences.

Elle sera la ligne directrice de notre action pour accompagner la transformation du territoire avec cohérence et responsabilité, en lien avec nos partenaires, notamment l'Établissement public territorial (EPT) de Plaine Commune. Pour construire un cadre de vie apaisé, pour construire Aubervilliers de demain.

Karine Franclet
Maire d'Aubervilliers
Vice-présidente de Plaine Commune
Conseillère départementale

SOMMAIRE

EDITO	1
SOMMAIRE	1
UNE STRATÉGIE EN 8 THÉMATIQUES	2
DOCUMENTS-CADRES DE RÉFÉRENCE	3
LA STRATÉGIE PAR THÉMATIQUE	3
Changement climatique : adaptation et atténuation	3
Transports, mobilités actives et amélioration de la qualité de l'air	5
Espaces verts et protection de la biodiversité	6
Gestion des déchets	8
Énergies renouvelables et performance énergétique des bâtiments	9
Administration exemplaire	10
Sensibilisation à l'environnement	12
Alimentation durable	13



UNE STRATÉGIE EN 8 THÉMATIQUES

La stratégie ville durable d'Aubervilliers devient le fil rouge pour rendre la ville d'Aubervilliers plus verte, plus agréable à vivre et adaptée aux défis du changement climatique. Elle fait suite à l'agenda 21 de la ville qui s'est terminé en 2021 et permettra de concrétiser les engagements pris durant la campagne électorale sur les volets urbanisme, cadre de vie et environnement.

Ce document s'inspire du cadre européen de la capitale verte européenne et des objectifs 2030 de développement durable, et se structure autour des 8 thématiques décrites ci-dessous :

- 1. *Changement climatique : adaptation et atténuation***
- 2. *Transports, mobilités actives et amélioration de la qualité de l'air***
- 3. *Espaces verts et protection de la biodiversité***
- 4. *Gestion des déchets***
- 5. *Énergies renouvelables et performance énergétique des bâtiments***
- 6. *Administration exemplaire***
- 7. *Sensibilisation à l'environnement, notamment en milieu scolaire***
- 8. *Alimentation durable***

Pour chacune de ces thématiques, la stratégie affiche plusieurs objectifs à atteindre, en fonction des compétences de la Ville et de ses partenaires.

Les thématiques sont accompagnées d'indicateurs simples et quantifiables afin de mesurer les progrès accomplis, année après année.

Un temps d'échange annuel sera mis en place afin d'échanger plus largement sur les progrès accomplis, regroupant les membres du Conseil municipal référents et parties prenantes ; collectivités partenaires, et associations.

Ce document se veut relativement court, synthétique et facile à s'approprier, afin de permettre son suivi régulier. Il s'inscrit dans une vision circonscrite de l'aménagement de la Ville, et permet de contribuer à d'autres thématiques du développement durable telles que la réduction des inégalités, l'égalité des sexes, l'innovation ou l'amélioration de la santé humaine. Il est le fruit d'un travail piloté par la Direction Environnement et Développement Durable de la Ville qui a mené un travail de coconstruction avec l'ensemble des services de la Ville.

Cette stratégie a fait l'objet d'une participation citoyenne du 9 au 30 novembre via la plateforme de participation citoyenne.

Enfin, la stratégie permettra de rendre compte aux citoyens, et aux membres du conseil municipal lors du vote sur le rapport de développement durable, de l'action de la Ville en faveur de la protection de l'environnement.



DOCUMENTS-CADRES DE RÉFÉRENCE

Cette stratégie à l'échelle de la Ville doit permettre de participer à l'atteinte des objectifs nationaux et européens en matière de climat et de protection du vivant, tels que la baisse des émissions de CO₂ de -55% d'ici 2030, la neutralité climatique en 2050, ou la fin de vente des véhicules thermiques en 2035.

La stratégie s'inscrit également dans un corpus législatif national dense relatif aux politiques publiques en termes de gestion des déchets (loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire), de protection du vivant, des marchés publics verts et des mobilités avec la loi d'orientation des mobilités. La Ville est ainsi un échelon pertinent pour mettre en œuvre ce corpus réglementaire et aller plus loin lorsque cela est possible.

Enfin, la stratégie s'insère dans plusieurs documents-cadres stratégiques de différentes échelles (Plaine Commune, Département, Métropole, Région) qui permettent de guider l'action de la Ville et de donner du sens à l'échelle du territoire métropolitain. A titre d'exemple nous pouvons citer pour Plaine Commune le Plan Climat Air et Energie territorial (PCAET), le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), le référentiel d'aménagement soutenable, le plan alimentaire territorial, le plan local de déplacements, le plan vélo, le plan arbre, le schéma de trames vertes et bleues, le plan de rafraîchissement de l'espace public, le plan de prévention des déchets ménagers et assimilés, etc.

D'autres documents stratégiques à l'échelle du Département tels que son plan arbre, la stratégie espaces publics, ou le plan alimentaire territorial, de la Région (Schéma Régional de Cohérence Ecologique, le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SRIF), et de la Métropole avec son Plan Biodiversité) ont permis de guider la conception de ce document.



UNE STRATÉGIE PAR THÉMATIQUE

1. Changement climatique : adaptation et atténuation

Enjeux

Les gaz à effet de serre (GES) ont un rôle essentiel dans la régulation du climat. Depuis le XIXe siècle, l'homme a considérablement accru la quantité de gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère. En conséquence, l'équilibre climatique naturel est modifié, le climat se réajuste par un réchauffement de la surface terrestre et nous pouvons déjà constater les effets du changement climatique (hausse des températures, érosion du littoral, catastrophes naturelles, érosion de la biodiversité, etc.). C'est pourquoi il convient d'agir à tous les niveaux pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, mais aussi pour nous adapter aux changements déjà engagés.

Il est donc crucial de s'attaquer aux causes du changement climatique en maîtrisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) ; c'est ce qu'on appelle l'atténuation. Sur le territoire de Plaine Commune, les émissions de gaz à effet de serre sont fortement dominées par les secteurs du bâtiment, des transports et de l'alimentation (Source PCAET Plaine Commune).

L'augmentation des températures d'ici à la fin du siècle étant déjà inévitable, l'adaptation au changement climatique est donc nécessaire pour en limiter les conséquences sur les activités socio-économiques et sur la nature. L'adaptation a donc pour objectifs d'anticiper les impacts du changement climatique, et de limiter leurs dégâts éventuels en intervenant sur les facteurs qui contrôlent leur ampleur (par exemple, en favorisant une urbanisation adaptée).

Plan d'actions de la ville

1.1 Renforcer les exigences environnementales des opérations d'aménagement et ce à chaque échelon du projet - de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) au permis de construire : inciter, via des échanges constructifs avec les aménageurs, à une meilleure prise en compte de l'environnement à tous les niveaux, dès la conception des projets d'aménagement.

1.2 Améliorer les qualités environnementales et paysagères des constructions neuves au sein de la ville via la mise en œuvre d'une charte de construction neuve.

1.3 Mettre en place une charte faible nuisance dédiée aux chantiers de la Ville nécessitant un permis de construire, afin de réduire les nuisances générées durant les travaux (poussières, bruit), par la valorisation des déchets, protection des espaces naturels et arbres, etc.). Cette charte pourra évoluer vers un arrêté municipal.

1.4 Renforcer les exigences environnementales dans le cadre du dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : accompagner les bailleurs sociaux dans la mise en place d'actions en faveur du développement durable (aménagement et sensibilisation) sur leur patrimoine bâti et leurs espaces extérieurs.

1.5 Déployer des cours Oasis dans les cours d'écoles primaires et élémentaires de la Ville : définir un référentiel type (document-cadre fixant les objectifs de rénovation et les matériaux à utiliser pour rénover chacune des cours) qui permettra de rénover deux cours par an.

1.6 Mettre en place une stratégie Économie Sociale et Solidaire à l'échelle de la Ville afin d'accompagner la structuration d'acteurs œuvrant en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire : ex. : ressourcerie, commerces de type VRAC, etc.

Critères de réussite et indicateurs

La stratégie doit permettre à la fois de réduire les principales sources d'émissions de CO₂ de la Ville et d'adapter la Ville aux conséquences du changement climatique. La Ville retient comme critères de succès les critères suivants :

- Nombre de projets mis en place et accompagnés par la Ville, permettant de diminuer les émissions de GES, notamment dans les domaines clés du bâtiment, du transport et de l'alimentation ;

- Surface en m² d'espaces apaisés et/ou rafraîchis dans l'espace public permettant d'adapter l'espace public aux conséquences du changement climatique : (surfaces débitumées et végétalisées, adaptation de certains axes de circulation, création d'îlots de fraîcheur), etc.

- Nombre de documents stratégiques réalisés par la Ville, mis en place et suivis, permettant d'atténuer les conséquences du changement climatique.



Des actions concrètes pour la Ville en cours et à venir :

- Des cours d'écoles rénovées et végétalisées
- Des îlots de fraîcheur en ville

« En 2022, la Ville a rénové les cours des écoles Joliot-Curie, Langevin et Albert Mathiez. Ces travaux permettent aujourd'hui aux enfants de ces écoles de profiter d'un cadre idéal pour jouer et pratiquer du sport au sein de cours ombragées, tout en étant sensibilisés à la protection de l'environnement. »
Samuel Martin, Adjoint au Maire délégué aux Travaux et Bâtiments

2. Transports, mobilités actives et amélioration de la qualité de l'air

Enjeux

Les mobilités douces sont essentielles pour améliorer la qualité de vie en ville. Elles permettent de diminuer les nuisances en ville induites par les véhicules thermiques (bruit, odeur, émissions de polluants) ; elles permettent d'améliorer la qualité de l'air (émissions de polluants et de particules) et sont donc un enjeu important de santé publique. Les mobilités douces, telles que la marche ou le vélo, favorisent une activité physique indispensable à tout un chacun. Enfin, elles participent à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et permettent donc de lutter contre le changement climatique.

Plan d'actions de la Ville

2.1 Développer des aménagements cyclables : poursuivre de manière progressive les aménagements cyclables et l'installation de stationnements sécurisés.

2.2 Apaiser les circulations dans le centre-ville : lancement d'une étude permettant de faciliter les conditions d'accès dans le secteur du centre-ville, qui permettra de participer au plan apaisement de l'espace public de Plaine Commune.

2.3 Accompagner la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) à l'échelle de la Métropole du Grand Paris : favoriser l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans la ville et informer les habitants sur les aides disponibles à l'achat de véhicules moins polluants, accompagner les bailleurs sociaux à l'installation de parkings équipés.

2.4 Expérimenter des projets d'écomobilité innovants : faire réaliser un diagnostic par les enfants d'un groupe scolaire, réfléchir à des déplacements doux dans le cadre des activités des centres de loisirs, mettre en place des marches exploratoires pour les femmes dans l'espace public, réfléchir à des aménagements inclusifs pour les seniors.

2.5 Mettre en place des actions de promotion et d'apprentissage du vélo : organiser des temps forts lors du mois « Mai à vélo » et de la semaine des mobilités en septembre, organiser des balades et sorties vélo pour les jeunes, seniors et éventuellement nouveaux arrivants, développer le dispositif « Savoir rouler à vélo » et les ateliers d'apprentissage au sein des écoles municipales.

Critères de réussite et indicateurs

La stratégie doit permettre à la fois de réduire l'utilisation des véhicules thermiques, de réduire les sources de pollutions et d'améliorer la qualité de l'air en ville, et de favoriser l'utilisation de la marche à pied, des vélos et trottinettes. La Ville retient comme critères de succès les critères suivants :

- Nombre de personnes et d'agents sensibilisés à la pratique des mobilités douces
- Nombre d'actions permettant d'accompagner la ZFE
- Linéaire de mobilités douces en mètres créés réduisant la place des véhicules thermiques
- Nombre de documents stratégiques réalisés, mis en place et suivis, permettant de favoriser l'utilisation des mobilités douces en ville.



Des actions concrètes pour la Ville en cours et à venir :

- De nouvelles voies cyclables dans la ville
- De nombreux événements autour des mobilités douces pour inciter à cette pratique

« En 2022, la Ville a sensibilisé plus de 700 personnes aux mobilités douces via l'organisation de formations, balades à vélos et événements.

La Ville a également été partenaire dans la création de plus de 2,7 km de voies cyclables dans la ville afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de diminuer la place de la voiture en ville. »

Damien Bidal, Adjoint au Maire délégué à la Circulation

3. Espaces verts et protection de la biodiversité

Enjeux

La ville d'Aubervilliers est une ville dense et faiblement pourvue en grands espaces verts. Les espaces verts (squares, parcs, jardins partagés et stades) ouverts au public représentent 28,35 ha, soit environ 5% du territoire communal. Bien que ceux-ci soient peu nombreux, 95% du territoire se trouve dans un rayon de 300 m autour d'au moins un de ces espaces verts, ce qui signifie que la Ville bénéficie d'une bonne accessibilité à ces espaces. Ces espaces sont vitaux et procurent de nombreux bénéfices aux habitants ainsi qu'à la biodiversité : ils procurent un accès à la nature aux habitants et sont un lieu de détente et de ressourcement ; ils permettent une infiltration des eaux de pluie sans polluants directement dans les sols ; ils sont un refuge pour la biodiversité ; ils permettent de diminuer la température lors des pics de chaleur, etc. La ville souhaite donc augmenter leur quantité de manière significative, en ayant une approche permettant de concilier le maximum de bénéfices possibles.

C'est au total 14,72 ha d'espaces verts supplémentaires qui sont inscrits à l'horizon 2032 dans la programmation de la Ville. Une fois ces programmes livrés, Aubervilliers comptera donc 43,07 ha d'espaces verts, ce qui équivaudra à 7,7% de la superficie du territoire communal.

Plan d'actions de la Ville

3.1 Renforcer les exigences environnementales dans le cadre des documents d'urbanisme s'appliquant sur le territoire : enrichir les révisions et modifications du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour y intégrer des exigences plus fortes en matière de végétalisation et des zones à maintenir sans constructions, et inciter les promoteurs à concevoir des espaces mieux dotés en espaces verts (toits végétalisés, cœurs d'îlots).

3.2 Consolider la trame verte et bleue qui traverse la ville d'est en ouest : lancer une étude permettant de mieux définir la trame verte qui traverse le nord de la ville (habitats, espèces présentes) et proposer des aménagements qui permettent de recréer de la perméabilité.

3.3 Lancer une étude de mise en réseau des « petits » espaces verts de la Ville : cette étude permettra d'identifier l'ensemble des espaces verts présents dans la ville (espace public ou privé) afin de mieux identifier les espaces qui seront « végétalisables », le plus facilement possible et de façon cohérente.

3.4 Valoriser les parcs existants et développer des espaces verts dans l'espace public de la Ville : déminéraliser des espaces en faveur d'une densification végétale.

3.5 Coordonner et accompagner les jardins partagés de la Ville : recenser et cartographier les jardins partagés de la Ville, animer le réseau de jardins et assurer une communication des actions.

Critères de réussite et indicateurs

La stratégie doit permettre d'apporter plus de nature en ville et de créer des espaces favorables aux espèces végétales et animales. La ville retient comme critères de succès les critères suivants :

- Surface en m² d'espaces végétalisés ;
- Nombre d'études et de documents stratégiques permettant de mieux connaître la biodiversité de la ville et ainsi de la protéger.
- Nombre d'actions accompagnées par la Ville avec les jardins associatifs de la ville.

Des actions concrètes pour la Ville en cours et à venir :

- Plus d'espaces végétalisés en ville
- De nombreux jardins associatifs avec des événements ouverts à tous

« En 2022, la Ville a participé à la création de plusieurs jardins dans la ville – jardin Espérance, rue des Écoles ; jardin Sonthonax, rue Sonthonax ; jardin Jean Moulin, rue Henri Barbusse – en réponse à la demande forte des habitants de bénéficier de plus d'espaces verts. La Ville a également réalisé en 2022 un travail important de recensement des jardins associatifs, via la création d'une carte des jardins associatifs facilitant l'appropriation de ces espaces par les habitants. »
Zakia Bouzidi, Adjointe au Maire déléguée à l'Environnement et au Cadre de vie



4. Gestion des déchets

Enjeux

Les déchets ont un impact important sur notre qualité de vie et sur le changement climatique. La production des emballages et autres produits en fin de vie est une source importante de GES, leur traitement ou leur valorisation est coûteuse et gourmande en énergie. Les déchets non récoltés sont source de pollution, polluent les eaux de ruissèlement et les espaces verts, et peuvent être dangereux pour la biodiversité. Le Ministère en charge de l'Environnement est l'administration compétente qui fixe le cadre et les politiques publiques relatives aux déchets. Toutefois, la Ville, en lien avec Plaine Commune qui s'occupe notamment de la collecte et du traitement des déchets, souhaite être exemplaire en la matière, et veiller à prendre sa part de la diminution de la production des déchets et de leur bonne valorisation et recyclage.

Plan d'actions de la Ville

4.1 Renforcer les exigences environnementales relatives aux déchets dans le cadre du dispositif d'utilisation d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : accompagner les bailleurs sociaux dans la mise en place d'actions en faveur de la réduction des déchets au sein du patrimoine des bailleurs sociaux.

4.2 Déploiement d'une stratégie compost à destination des écoles, des EHPAD, des jardins partagés et des habitants de la ville : installer un composteur pédagogique au sein de chaque école et EHPAD voulant s'investir sur le sujet de la réduction des biodéchets, installer des composteurs dans chaque jardin partagé de la Ville, implanter un composteur de quartier pour chaque quartier de la ville.

4.3 Encourager les projets favorisant l'économie circulaire à destination de différents acteurs : préfigurer l'installation d'une ressourcerie, accompagner l'installation de commerçants et associations travaillant sur le VRAC, favoriser le réemploi.

4.4 Développer des temps de sensibilisation auprès d'acteurs produisant des quantités importantes de déchets : travailler avec les commerçants de la ville sur la réduction de leurs déchets (notamment lors des marchés), travailler avec les écoles sur le tri des biodéchets, organiser des événements zéro déchet.

Critères de réussite et indicateurs

La stratégie doit permettre de réduire la quantité de déchets produits ainsi que mieux valoriser et recycler les déchets produits par certains acteurs de la Ville. La stratégie doit accompagner les acteurs vers le changement par des actions de sensibilisation. La Ville retient comme critères de succès les critères suivants :

- Nombre de documents stratégiques réalisés, mis en place et suivis, permettant de diminuer la part de déchets produits ;
- Nombre d'actions de sensibilisation menées auprès de publics particuliers ;
- Lorsque cela est possible, évaluer la quantité de déchets non produits, valorisés et/ou recyclés ;



Des actions concrètes pour la Ville en cours et à venir :

- Des composteurs de quartier, au sein des écoles et des EHPAD
- Moins de déchets et une ville plus propre grâce à des actions de sensibilisation auprès de différents acteurs de la Ville

*« La Ville a inauguré son premier composteur de quartier rue des Écoles, afin de diminuer la part de biodéchets finissant dans la poubelle traditionnelle. »
Zakia Bouzidi, Adjointe au Maire déléguée à l'Environnement*

5. Énergies renouvelables et performance énergétique des bâtiments

Enjeux

Les énergies renouvelables sont essentielles pour atteindre nos objectifs climatiques. Elles permettent de produire de l'énergie en produisant moins de CO₂ que les énergies fossiles et réduisent notre dépendance aux énergies fossiles étrangères (pétrole, gaz). Doter nos bâtiments de ces sources d'énergies est donc essentiel pour produire de l'énergie verte et locale, mais cela doit s'accompagner de la rénovation de nos bâtiments afin de réduire leur consommation d'énergie et, in fine, de réduire les émissions de GES émises par ces consommations excessives.

Plan d'actions de la Ville

5.1 Lancer un audit énergétique sur le patrimoine de la Ville afin d'aboutir à un plan stratégique, échelonné dans le temps, de rénovation du bâti public de la Ville.

5.2 Expérimenter l'installation de structures photovoltaïques sur le bâti de la Ville : définir une stratégie solaire sur les toitures des bâtiments de la Ville.

5.3 Raccorder lorsque cela est pertinent les nouvelles constructions de la Ville aux réseaux de chaleur existants.

5.4 Accompagner les rénovations énergétiques dans le parc privé : sensibiliser les habitants aux économies d'eau et d'énergie, informer sur les aides financières liées à la rénovation, inscrire dans la durée le permis de louer et les diagnostics énergétiques requis pour les copropriétés dégradées.

Critères de réussite et indicateurs

La stratégie doit permettre d'expérimenter la mise en place de panneaux solaires sur le bâti de la Ville, d'enclencher un plan ambitieux de rénovation des bâtiments publics de la Ville et d'accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique. La Ville retient comme critères de succès les critères suivants :

- Nombre de documents stratégiques réalisés, mis en place et suivis, permettant d'enclencher la rénovation du bâti public ;

- Lorsque cela est possible, surface en m² de bâti rénové énergétiquement
- Surface en m² de panneaux solaires et énergie en KWh générée sur une année civile
- Nombre d'actions de sensibilisation menées auprès de publics particuliers.



Des actions concrètes pour la Ville en cours et à venir :

- Un patrimoine de la Ville rénové pour accueillir du public dans les meilleures conditions possibles
- L'interdiction de louer des logements insalubres et des passoires thermiques

« La Ville a entrepris de gros travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine communal en 2022 (groupe scolaire Marc Bloch, école Francine Fromont, gymnase Manouchian, Centre Roser...) afin d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions et de diminuer les factures énergétiques. »

Samuel Martin, Adjoint au Maire délégué aux Travaux

6.Administration exemplaire

Enjeux

La Ville et ses services ont un grand rôle à jouer dans l'atteinte de nos objectifs environnementaux. C'est pourquoi la stratégie ville durable dédie une thématique entière aux engagements de la Ville pour réduire son empreinte environnementale.

Plan d'actions de la Ville

6.1 Mettre en place un plan de déplacement de l'administration.

6.2 Accompagner la mise en place du télétravail et équiper les sites de la Ville pour permettre une connexion en visioconférence et ainsi diminuer les trajets inutiles.

6.3 Mettre en place une flotte automobile plus propre : définir une stratégie de fin de véhicules thermiques à l'échelle de la Ville.

6.4 Accompagner les agents vers un usage sobre du numérique : sensibiliser les agents à la gestion des données et l'archivage, dématérialiser les courriers, recourir à l'outil numérique et programmer les imprimantes de la ville pour une utilisation économe du papier. Il s'agira notamment de supprimer les impressions papier lors des conseils municipaux et de recourir à du matériel numérique. Des visuels numériques seront mis en place dans les bâtiments administratifs de la Ville.

6.5 Renforcer les exigences environnementales dans le cadre des marchés publics : analyser les marchés en cours (tels que la restauration ou les fournitures), définir des critères complémentaires à ceux existants et les appliquer.

6.6 Renforcer les exigences environnementales des chantiers où la Ville est maîtrise d'ouvrage : en complément de la charte faible nuisance que la Ville mettra en

œuvre pour tous les aménageurs, adopter une stratégie municipale exemplaire visant une meilleure gestion des déchets de chantiers de la Ville en augmentant la valorisation, le réemploi et le recyclage de ceux-ci.

6.7 Renforcer dans les écoles les exigences relatives au tri et à la collecte des déchets dans les cantines : poursuivre la réduction de l'utilisation du plastique dans les cantines scolaires et le déploiement de tables de tri.

6.8 Expérimenter de nouvelles approches de gestion de déchets dans la ville : gestion des déchets issus des couches en crèches, production de broyat de bois pour l'empaillage et les composteurs de quartier.

6.9 Mettre en place une stratégie de communication des événements de la ville durable (réduction des émissions de CO₂, des déchets, recours aux goodies, aux toilettes sèches, etc.).

6.10 Mettre en place des installations visant à baisser les consommations d'eau et d'électricité des bâtiments de la Ville.

6.11 Réduire puis interdire les produits d'entretien les plus dangereux dans les locaux de la Ville : sensibiliser les agents aux produits d'entretien écologiques, utiliser des produits d'entretien écologiques (sans pictogramme), particulièrement dans les crèches.

6.12 Mettre en place un recyclage/réemploi et une valorisation ambitieuse des déchets électroniques produits par la Ville.

6.13 Développer des partenariats et coopérations avec une ou plusieurs villes européennes dans une logique de partage d'expériences autour du développement durable.

6.14 Mener des actions d'économies de papier et de comptage des impressions avec l'imprimerie municipale

Critères de réussite et indicateurs

La stratégie doit permettre d'engager les services de la Ville dans une démarche écoresponsable qui permette de réduire l'empreinte environnementale de la Ville.

La Ville retient comme critères de succès les critères suivants :

- Nombre de documents-cadres réalisés, mis en place et suivis, permettant de structurer l'action interne de la Ville en faveur du développement durable
- Nombre d'actions de sensibilisation menées auprès des agents
- Nombre de véhicules thermiques polluants remplacés par des véhicules électriques
- Quantité en kg ou tonnes de déchets recyclés ou mieux valorisés.



Des actions concrètes pour la Ville en cours et à venir :

- Une administration écoresponsable
- Moins de véhicules municipaux polluants

La Ville a pour ambition d'adopter son plan de déplacement de l'administration dès début 2023, afin d'accompagner les agents vers des trajets domicile-travail moins dépendants de la voiture.

La Ville a également fait un diagnostic de son parc automobile : 47 véhicules seront à remplacer d'ici janvier 2024 pour respecter la réglementation de la ZFE et ainsi améliorer la qualité de l'air.

7. Sensibilisation à l'environnement

Enjeux

La transition écologique ne pourra s'engager que si elle est portée par l'ensemble des acteurs présents dans la Ville et si l'ensemble des défis que pose le changement climatique sont compris par tout un chacun. La Ville souhaite donc mener des actions importantes de sensibilisation auprès de plusieurs publics cibles afin que la préservation de l'environnement devienne un réflexe dans le quotidien de chacun d'entre nous.

Plan d'actions de la Ville

7.1 Développer un plan de sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire et périscolaire via différentes pistes d'action : intégrer la thématique environnementale dans le futur projet éducatif global, déployer le dispositif « Savoir rouler à vélo » dans toutes les écoles élémentaires, intégrer des projets de développement durable (jardins, potagers, réemploi, vélo, initiation au goût) dans les programmations scolaires et dans le guide des ressources de la Ville, organiser des séjours, classes découvertes et/ou sorties avec une dimension environnementale.

7.2 Promouvoir le lien entre santé humaine et santé environnementale : créer un conseil local en santé environnementale, aider les habitants et ménages les plus modestes lorsque leur logement est dangereux pour leur santé, et dans leurs démarches de rénovation énergétique.

7.3 Créer une brigade verte en charge de veiller sur le bon respect des espaces verts de la Ville.

7.4 Développer de nouvelles approches : réfléchir à la définition ou l'obtention de labels spécifiques environnementaux.

7.5 Suivre les dépenses de la Ville qui permettent de contribuer à la protection de l'environnement, et définir le budget « vert » de la Ville tout en menant un travail de veille et de retour d'expériences des autres collectivités sur le fonctionnement d'un budget vert.

7.6 Intégrer des objectifs et une discussion entre « manager » et « managé » en lien avec le développement durable dans le cadre de l'entretien professionnel des agents de la Ville.

7.7 Former les élus et les agents de la Ville aux effets et conséquences du changement climatique

Critères de réussite et indicateurs

La stratégie doit permettre de former et sensibiliser le plus grand nombre d'habitants de la ville. La Ville retient comme critères de succès les critères suivants :

- Nombre de documents stratégiques réalisés, mis en place et suivis, permettant de structurer la formation et la sensibilisation à l'environnement
- Nombre d'actions de sensibilisation menées auprès de publics particuliers
- Nombre de personnes formées sur une année civile.



Des actions concrètes pour la Ville en cours et à venir :

- Des enfants sensibilisés dès le plus jeune âge au respect de l'environnement
- Les élus de la Ville formés aux conséquences du changement climatique

La Ville a fait un bilan du temps dédié à la sensibilisation à l'environnement dans les écoles de la Ville. Environ 1580 élèves, répartis sur au moins 18 écoles, ont eu, durant leur année scolaire 2021-2022, au moins un temps de sensibilisation à l'environnement. La Ville a également fait le choix de proposer de nombreux parcours à dominante environnementale au sein du guide des actions éducatives à destination des enfants, afin d'augmenter les temps de sensibilisation à l'environnement dans les écoles et d'accompagner les équipes éducatives dans ces actions.

8. Alimentation durable

Enjeux

Cette stratégie ne pouvait omettre d'aborder la question de l'alimentation durable, lorsque l'on sait que l'alimentation représente 20 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Métropole du Grand Paris et qu'en France, le budget mensuel moyen d'un ménage de 4 personnes est supérieur à 700 €, alors qu'en Seine-Saint-Denis il est avoisine les 400 euros.

Cette stratégie doit permettre à toute la population, y compris les plus fragiles, de contribuer à l'autonomie alimentaire, avec une offre alimentaire qui réponde à la fois à des critères de sécurité sanitaire, de prix accessible, d'apports nutritionnels suffisants pour assurer la bonne santé de la population, tout en diminuant l'impact environnemental de l'alimentation.

Plan d'actions de la Ville

8.1 Définir un nouveau cadre dans la restauration scolaire renforçant les exigences environnementales.

8.2 Proposer de nouvelles solutions de restauration aux agents de la Ville, intégrant des repas locaux, bio et végétariens.

8.3 Assurer une coordination de l'aide alimentaire intégrant une alimentation durable.

8.4 Favoriser l'installation de commerçants dans la ville en lien avec cette thématique.

8.5 Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire : réfléchir à la redistribution des aliments non utilisés dans les cantines, les marchés ou les événements.

8.6 Accompagner les projets d'agriculture urbaine portés par les associations, en lien avec la stratégie ESS de la Ville.

8.7 Inscrire la Ville dans le projet « VRAC » : expérimenter des distributions au plus près des habitants par groupements d'achats.

Critères de réussite et indicateurs

La stratégie doit permettre de structurer dans la Ville une alimentation plus saine auprès de différents publics. La Ville retient comme critères de succès les critères suivants :

- Nombre de documents stratégiques réalisés, mis en place et suivis, permettant de structurer une stratégie d'alimentation durable
- Nombre de kg de nourriture non gaspillés et redistribués.
- Nombre d'actions de sensibilisation menées auprès de publics particuliers
- Nombre de personnes formées sur une année civile.



Des actions concrètes pour la Ville en cours et à venir :

- Une nouvelle offre de restauration scolaire pour les enfants, plus respectueuse de l'environnement avec des repas équilibrés, bio et végétariens.
- Une aide alimentaire plus saine pour les personnes les plus démunies

« La Ville a fait le choix de rejoindre en 2022 le réseau « VRAC » de groupement d'achats de produits alimentaires et d'hygiène issus de l'agriculture paysanne, biologique, et/ou équitable, permettant de proposer des produits de qualité à prix coûtant en réduisant les coûts intermédiaires (circuits courts) et superflus (limitation des emballages). La Ville a également fait le choix de quitter le SIRESCO afin de proposer dans les prochaines années une offre de restauration plus durable aux enfants de la ville. »

Guillaume Godin, Adjoint au Maire délégué à la Restauration scolaire

Tableau de suivi des actions

<u>Nom et numéro de l'action :</u>	1.1 Renforcer les exigences environnementales des opérations d'aménagement		
<u>Direction pilote</u>	Stratégie urbaine et direction de l'Urbanisme		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Promoteurs immobiliers, aménageurs		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	1.2 Améliorer les qualités environnementales et paysagères des constructions neuves au sein de la Ville via la mise en œuvre d'une charte de construction neuve		
<u>Direction pilote</u>	Stratégie urbaine		
<u>Directions partenaires</u>	Direction du Commerce, direction de l'Urbanisme, direction de l'Environnement, direction de l'Habitat		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune		
<u>Échéance</u>	<u>2023-2024</u>	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	1.3 Mettre en place une charte faible nuisance dédiée aux chantiers de la Ville nécessitant un permis de construire		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Habitat		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de l'Environnement, brigade verte, direction de l'Urbanisme		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Forces de l'ordre		
<u>Échéance</u>	2023	<u>Coût</u>	€

<u>Nom et numéro de l'action :</u>	1.4 Renforcer les exigences environnementales dans le cadre de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Habitat		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de l'Environnement, direction de la Démocratie Locale		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Bailleurs sociaux, Plaine commune, associations		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	NA
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	1.5 Déployer des cours Oasis dans les cours d'écoles primaires et élémentaires de la Ville		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Directions partenaires</u>	Direction des services techniques, direction de l'Éducation, direction de l'Enfance		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Bureau d'études, Plaine Commune, établissements scolaires, parents d'élèves		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	€€€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	1.6 Mettre en place une stratégie Economie Sociale et Solidaire à l'échelle de la Ville		
<u>Direction pilote</u>	Direction de la Vie Associative		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de l'Environnement, direction du Commerce, stratégie urbaine		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine commune, associations		
<u>Échéance</u>	2023	<u>Coût</u>	NA
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	2.1 Développer des aménagements cyclables : poursuivre de manière progressive les aménagements cyclables et l'installation de stationnements sécurisés.		

<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de la Vie Associative et de la Démocratie Locale, direction de l'Urbanisme		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune, Conseil départemental, Île-de-France Mobilités		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	NA
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	2.2 Apaiser les circulations dans le centre-ville : lancement d'une étude permettant de faciliter les conditions d'accès dans le secteur du centre-ville, qui permettra de participer au plan apaisement de l'espace public de Plaine Commune.		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Direction partenaire</u>	Stratégie urbaine		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune, Île-de-France Mobilités		
<u>Échéance</u>	2023	<u>Coût</u>	€€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	2.3 Accompagner la mise en place de la Zone à Faibles Emissions à l'échelle de la Métropole du Grand Paris : favoriser l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans la ville et informer les habitants sur les aides disponibles à l'achat de véhicules moins polluants ; accompagner les bailleurs sociaux vers l'installation de parkings équipés.		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de l'Habitat, direction de la Vie Associative		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune, Métropolis, SIPPAREC, MGP		

<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	2.4 Expérimenter des projets d'écomobilité innovants		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Éducation		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune et Vivacités IDFM		
<u>Échéance</u>	2022-2023	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	2.5 Mettre en place des actions de promotion et d'apprentissage du vélo		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Directions partenaires</u>	Direction des sports, direction de la santé, direction de la vie associative		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune, Île-de-France Mobilités, associations		
<u>Échéance</u>	Au long cours	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	3.1 Renforcer les exigences environnementales dans le cadre des documents d'urbanisme s'appliquant sur le territoire		
<u>Direction pilote</u>	Stratégie urbaine		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de l'Environnement, direction de l'Urbanisme, Réussite éducative, direction des Sports, direction de l'Éducation		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	NA

<u>Nom et numéro de l'action :</u>	3.2 Consolider la trame verte et bleue qui traverse la ville d'est en ouest		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Direction partenaire</u>	Stratégie urbaine		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune, département, métropole, Région, Bureau d'études, associations		
<u>Échéance</u>	2022-2023	<u>Coût</u>	€€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	3.3 Lancer une étude de mise en réseau des « petits » espaces verts de la Ville		
<u>Direction pilote</u>	Stratégie urbaine		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de l'Urbanisme, direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune, Département, bailleurs sociaux, propriétaires fonciers, aménageurs		
<u>Échéance</u>	2024 et plus	<u>Coût</u>	€€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	3.4 Valoriser les parcs existants et développer des espaces verts sur l'espace public de la Ville		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de l'Urbanisme, Stratégie urbaine		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune, aménageurs, propriétaires fonciers, Etat, Région, Métropole, Département		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	€€€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	3.5 Coordonner et accompagner les jardins partagés de la Ville		
<u>Direction pilote</u>	Direction de la Vie Associative		

<u>Directions partenaires</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Associations		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	4.1 Renforcer les exigences environnementales relatives aux déchets dans le cadre de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Habitat		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de l'Environnement, Direction de la Vie Associative et de la Citoyenneté		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Bailleurs sociaux, Plaine Commune		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	NA
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	4.2 Déploiement d'une stratégie compost à destination des écoles, des EHPAD, des jardins partagés et des habitants de la Ville		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de la Vie Associative		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune, associations,		
<u>Échéance</u>	2022 et chaque année	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	4.3 Encourager les projets favorisant l'économie circulaire à destination de différents acteurs		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de la Vie Associative, Direction du Commerce, Stratégie urbaine		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune, associations		

<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	NA
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	4.4 Développer des temps de sensibilisation auprès d'acteurs produisant des quantités importantes de déchets		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Directions partenaires</u>	Direction du Commerce, DGA Réussite éducative		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune, associations		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	5.1 Lancer un audit énergétique sur le patrimoine de la Ville afin d'aboutir à un plan stratégique, échelonné dans le temps, de rénovation du bâti public de la Ville.		
<u>Direction pilote</u>	Direction des Services Techniques		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Bureaux d'études		
<u>Échéance</u>	2024	<u>Coût</u>	€€€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	5.2 Expérimenter l'installation de structures photovoltaïques sur le bâti de la Ville		
<u>Direction pilote</u>	Direction des Services Techniques		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Bureaux d'études		
<u>Échéance</u>	2024	<u>Coût</u>	€€€

<u>Nom et numéro de l'action :</u>	5.3 Raccorder, lorsque cela est pertinent, les nouvelles constructions de la Ville aux réseaux de chaleur existants		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Urbanisme Opérationnel		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de l'Environnement, Stratégie urbaine		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Réseaux de chaleur (SMIREC) et réseau de chaleur de la Ville de Paris		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	NA
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	5.4 Accompagner les rénovations énergétiques dans le parc privé : sensibiliser les habitants aux économies d'eau et d'énergie, informer sur les aides financières liées à la rénovation, inscrire dans la durée le permis de louer et les diagnostics énergétiques requis pour les copropriétés dégradées		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Habitat		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune, ALEC, copropriétés		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	6.1 Mettre en place un plan de déplacement de l'administration		
<u>Direction pilote</u>	Direction environnement et Direction des Ressources humaines		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de la Communication, l'ensemble des DGA		
<u>Partenaires extérieurs</u>	<u>Goodwatt, Dott</u>		
<u>Échéance</u>	2023	<u>Coût</u>	€

<u>Nom et numéro de l'action :</u>	6.2 Accompagner la mise en place du télétravail et équiper les sites de la Ville pour permettre une connexion en visioconférence et ainsi diminuer les trajets inutiles		
<u>Direction pilote</u>	Direction des Ressources Humaines		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	/		
<u>Échéance</u>	Au long cours	<u>Coût</u>	€€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	6.3 Mettre en place une flotte automobile plus propre		
<u>Direction pilote</u>	Direction du Roulage		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	SIPPEREC, Métropole		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	€€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	6.4 Accompagner les agents vers un usage sobre du numérique		
<u>Direction pilote</u>	Direction des Systèmes d'Information		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Ademe, ALEC		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	6.5 Renforcer les exigences environnementales dans le cadre des marchés publics		
<u>Direction pilote</u>	Direction des Achats et de la Commande Publique		

<u>Directions partenaires</u>	Toutes les directions		
<u>Partenaires extérieurs</u>	/		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	NA
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	6.6 Renforcer les exigences environnementales des chantiers où la Ville est maître d'ouvrage		
<u>Direction pilote</u>	Direction des Services Techniques		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de l'Environnement, direction de l'Urbanisme Réglementaire, direction de l'Habitat		
<u>Partenaires extérieurs</u>			
<u>Échéance</u>	2024	<u>Coût</u>	NA
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	6.7 Renforcer les exigences dans les écoles relatives au tri et à la collecte des déchets dans les cantines		
<u>Direction pilote</u>	Direction de la Restauration		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune, Métropole, associations		
<u>Échéance</u>	2023 et chaque année	<u>Coût</u>	€€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	6.8 Expérimenter de nouvelles approches de gestion de déchets dans la Ville tels que les déchets issus des couches en crèches, production de broyat de bois pour l'empaillage et les composts de quartier.		
<u>Directions pilotes</u>	Direction de l'Environnement, direction de la Petite Enfance		
<u>Direction partenaire</u>			

<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune		
<u>Échéance</u>	2023	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	6.9 Mettre en place une stratégie de communication des événements de la ville durable (réduction des émissions de CO2, des déchets, recours aux goodies, aux toilettes sèches, etc.).		
<u>Direction pilote</u>	Direction de la Communication		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de l'Environnement, direction des Sports, direction de la Culture, direction de la Vie Associative		
<u>Partenaires extérieurs</u>			
<u>Échéance</u>	2023	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	6.10 Mettre en place des installations visant à baisser les consommations d'eau et d'électricité des bâtiments de la Ville		
<u>Direction pilote</u>	Direction des Services Techniques		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Cabinet de conseil, Ademe, SIPPAREC		
<u>Échéance</u>	2023 et chaque année	<u>Coût</u>	€€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	6.11 Réduire puis interdire les produits d'entretien les plus dangereux dans les locaux de la Ville : sensibiliser les agents aux produits d'entretien écologiques, utiliser des produits d'entretien écologiques, particulièrement dans les crèches.		
<u>Direction pilote</u>	Direction des Achats et de la Commande Publique		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		

<u>Partenaire extérieur</u>	Ademe		
<u>Échéance</u>	2023	<u>Coût</u>	NA
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	6.12 Mettre en place un recyclage/réemploi et une valorisation ambitieuse des déchets électroniques produits par la Ville.		
<u>Direction pilote</u>	Direction des Systèmes Informatiques		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de la Commande Publique, direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Ademe, bureau d'études		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	€€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	6.13 Développer des partenariats et coopérations avec une ou plusieurs villes européennes, dans une logique de partage d'expériences autour du développement durable.		
<u>Direction pilote</u>	Direction de la Culture		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Villes européennes, commission européenne		
<u>Échéance</u>	2023	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	6.14 Mener des actions d'économies de papier et de comptage des impressions avec l'imprimerie municipale		
<u>Direction pilote</u>	Direction de la Communication		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Prestataire		
<u>Échéance</u>	2023	<u>Coût</u>	€

<u>Nom et numéro de l'action :</u>	7.1 Développer un plan de sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de l'Éducation, direction de la Petite Enfance, direction de l'Enfance et de la Jeunesse		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Associations, écoles,		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	€€

<u>Nom et numéro de l'action :</u>	7.2 Promouvoir le lien entre santé humaine et santé environnementale : créer un conseil local en santé environnementale, aider les habitants et ménages les plus modestes lorsque leur logement est dangereux pour leur santé et dans leurs démarches de rénovation énergétique		
<u>Direction pilote</u>	Direction de la Santé		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de l'Environnement, direction de l'Habitat		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Bailleurs sociaux, copropriétés, État, Plaine Commune, ALEC, associations		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	€

<u>Nom et numéro de l'action :</u>	7.3 Créer une brigade verte en charge de veiller sur le bon respect des espaces verts de la Ville		
<u>Direction pilote</u>	Direction de la Sécurité et de la Prévention		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune		
<u>Échéance</u>	2023	<u>Coût :</u>	€€

<u>Nom et numéro de l'action :</u>	7.4 Développer de nouvelles approches : réfléchir à la définition ou l'obtention de labels spécifiques environnementaux.		
<u>Direction pilote</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Directions partenaires</u>	Toutes les directions		
<u>Partenaires extérieurs</u>	À définir		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	NA

<u>Nom et numéro de l'action :</u>	7.5 Suivre les dépenses de la Ville qui permettent de contribuer à la protection de l'environnement et définir le budget « vert » de la Ville		
<u>Direction pilote</u>	Direction des Finances		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>			
<u>Échéance</u>	2023	<u>Coût</u>	NA

<u>Nom et numéro de l'action :</u>	7.6 Intégrer des objectifs et une discussion entre « manager » et « managé » en lien avec le développement durable, dans le cadre de l'entretien professionnel des agents de la Ville		
<u>Direction pilote</u>	Direction des Ressources Humaines		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>			
<u>Échéance</u>	2023-2024	<u>Coût</u>	NA

<u>Nom et numéro de l'action :</u>	7.7 Former les élus et les agents de la ville aux effets et conséquences du changement climatique		
<u>Direction pilote</u>	Direction de la Formation		

<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>			
<u>Échéance</u>	2022 et chaque année	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	8.1 Définir un nouveau cadre dans la restauration scolaire renforçant les exigences environnementales.		
<u>Direction pilote</u>	Direction de la Restauration		
<u>Directions partenaires</u>	Direction de la Commande Publique, direction de l'Environnement		
<u>Partenaire extérieur</u>	Plaine Commune		
<u>Échéance</u>	2024	<u>Coût</u>	€€€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	8.2 Proposer de nouvelles solutions de restauration aux agents de la Ville, en intégrant des repas locaux, bio et végétariens		
<u>Direction pilote</u>	Direction de la Commande Publique		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaire extérieur</u>	Plaine Commune		
<u>Échéance</u>	2024	<u>Coût</u>	€€€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	8.3 Assurer une coordination de l'aide alimentaire intégrant une alimentation durable		
<u>Direction pilote</u>	Direction du Développement et de l'Action Sociale		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Associations, Plaine Commune		

<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	8.4 Favoriser l'installation de commerçants dans la ville en lien avec cette thématique		
<u>Direction pilote</u>	Direction du Commerce, Stratégie urbaine		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune, associations		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	8.5 Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire : réfléchir à la redistribution des aliments non utilisés dans les cantines, les marchés...		
<u>Directions pilotes</u>	Direction de la Restauration et/ou direction du Commerce		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaire extérieur</u>	Plaine Commune		
<u>Échéance</u>	2023 et chaque année	<u>Coût</u>	€€
<u>Nom et numéro de l'action :</u>	8.6 Accompagner les projets d'agriculture urbaine portés par les associations, en lien avec la stratégie ESS de la Ville		
<u>Direction pilote</u>	Direction de la Vie Associative et de la Citoyenneté		
<u>Direction partenaire</u>	Direction de l'Environnement		
<u>Partenaires extérieurs</u>	Jardins associatifs		
<u>Échéance</u>	Chaque année	<u>Coût</u>	€

<u>Nom et numéro de l'action :</u>	8.7 Inscrire la ville dans le projet VRAC : expérimenter des distributions au plus près des habitants par groupements d'achats		
<u>Direction pilote</u>	Direction du Développement et de l'Action Sociale		
<u>Direction partenaire</u>			
<u>Partenaires extérieurs</u>	Plaine Commune, associations		
<u>Échéance</u>	2022	<u>Coût</u>	€

Légende annexe

Échéance : chaque année, 2022, 2023, 2024 et plus tard

Coût : (coût pour la collectivité calculé sur une année civile) : € -> 0-10 000€ / €€ -> 10 000- 100 000€ / €€€ -> + de 100 000€/ NA -> non applicable (pas de coût direct pour la collectivité)